MESURES AU PROFIT DES ENSEIGNANTS UNIVERSITAIRES

Des primes de plus de 100 000 DA

Prime d'encouragement de 100 000 DA, congés scientifiques et primes de plus de 110 000 DA pour les enseignants, voilà en somme les importantes mesures au profit du corps enseignant annoncées, hier, par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, lors de la conférence nationale des universités. Cette rencontre qui a vu la participation de tous les acteurs et principaux dirigeants de la communauté universitaire a été aussi l'occasion de divulguer le nouveau programme quinquennal. Des mesures qui entreront en vigueur dès la prochaine rentrée universitaire.

Meriem Ouyahia - Alger (Le Soir) - «Il a été institué un nouveau décret promulguant une prime d'encouragement conséquente au bénéfice des professeurs de l'enseignement supérieur et des maîtres de conférences assurant l'encadrement du doctorat, dont le montant est fixé à 100 000 DA pour chaque thèse de doctorat soutenue dans les délais réglementaires», a annoncé le premier responsable de ce secteur. Une prime, a-t-il signalé, qui n'est pas exclusive du bénéfice de la prime d'encadrement des travaux universitaires restant en vigueur. Une décision qui a un double impact : permettre aux maîtres-assistants de soutenir leur thèse dans les délais impartis et donc de bénéficier d'une promotion rapide en consolidant les efforts des enseignants encadreurs. Cette mesure à elle seule permettra, d'ici 2009, la soutenance de près de 2 600 thèses de doctorat. En parallèle, un arrêté interministériel organisant le bénéfice des congés scientifiques au profit des professeurs et maîtres de conférences est paru. Ceci, tout en fixant les montants des primes qui leur sont allouées dans ce cadre. «Cette mesure signifie que tout professeur et maître de conférences peut, conformément au mécanisme qui sera institué à cet effet, en concertation avec les responsables concernés, bénéficier d'un congé scientifique qui peut aller jusqu'à une année universitaire auprès d'une grande université étrangère dans le but d'actualiser ses connaissances et d'acquérir de nouvelles compétences, qui auront sans conteste leur impact positif, sur le rendement pédagogique et scientifique de l'enseignant à son retour», a explicité le ministre. Il est à préciser que les enseignants concernés par cette formule conservent durant leur congé scientifique leur traitement au niveau de leur établissement d'origine et dispose en plus d'une prime mensuelle de 130 000 DA pour les professeurs et de 110 000 DA pour les maîtres de conférences, ce qui équivaut à près de 1 700 dollars mensuels pour la première catégorie et 1 400 dollars pour la seconde.

Les maîtres-assistants en phase de finalisation de leur thèse ne sont pas en reste. Un programme exceptionnel qui s'étale sur cinq ans a été mis en place par le ministère à leur profit.

Il comporte la mise à la disposition de ce corps de 400 bourses nationales de formation à l'étranger annuellement, dont la durée varie entre une et trois années, auxquelles viennent s'ajouter 120 bourses de coopération par année. Dans la même logique, les enseignants admis à cette formation gardent le bénéfice durant leur détachement de leur traitement mensuel au sein de l'établissement et dispose, en outre, d'une bourse mensuelle évaluée à près de 84 500 DA équivalent à 860 euros.

Il est à rappeler que des mesures ont été déjà prises auparavant au profit du corps enseignant. Il s'agit, entre autres, du déplafonnement des heures complémentaires hebdomadaires autorisées à titre d'encouragement des enseignants universitaires et la réorganisation des carrières professionnelles par la promotion des enseignants titulaires d'un doctorat d'Etat au grade de maître de conférences sans passer par la Commission universitaire nationale (CUN).

M. O.

Les mécanismes arrêtés lors des conférences régionales

La mise en œuvre des mesures annoncées et leurs critères seront finalisés lors des trois conférences régionales. C'est ce qu'a précisé le Pr Rachid Harraoubia qui a souligné qu'elles devront se réunir prochainement. «Ces conférences devront veiller à associer les doyens des facultés, les directeurs d'institut et d'école ainsi que les présidents des conseils scientifiques de ces établissements, dans la mise au point des objectifs de ces mesures.» Des objectifs qui peuvent se résumer en la dynamisation de la postgraduation afin d'augmenter son rendement, la création et la généralisation des écoles doctorales, la révision du mode de sélection des étudiants titulaires d'un diplôme de graduation, candidats à une bourse de formation à l'étranger de longue durée par l'organisation d'un concours transparent et crédible.

M. O.

Prime journalière de stage pour les étudiants

Les travaux pratiques dans la formation universitaire seront valorisés et renforcés. Une démarche nécessaire pour tous les universitaires qui se retrouvent en déphasage avec la réalité du marché de l'emploi. Pour pallier ce manque, le ministère a consacré au titre du seul budget d'équipement une enveloppe financière annuelle de 1,5 milliard de dinars. Dans le même ordre d'idées, ce département a élaboré un projet de texte comportant un dispositif juridique d'organisation des stages pratiques en milieu professionnel au profit des étudiants, dispositif qui prévoit la révision à la hausse de la prime journalière de stage.

M. O.

«Les franchises universitaires n'ont pas été violées»

«Les franchises universitaires n'ont pas été violées lors des évènements qu'a connus la Faculté des sciences politiques et de l'information», telle a été la réponse du ministre de l'Enseignement supérieur à ce sujet. Et d'enchaîner :

«Le recteur s'est retrouvé devant un dilemme entre préserver la sécurité des étudiants ou recourir à la force publique.» Concernant la décision du Conseil national des enseignants du supérieur (CNES) de faire une grève générale le 7 février prochain, contre la violation des franchises universitaires, le Pr. Harraoubia dira : «Je respecte toutes les organisations syndicales et je n'ai pas l'habitude de m'immiscer dans leurs affaires. Je répète qu'il n'y a pas eu de violation des franchises universitaires.» Il ajoutera dans ce cadre : «La préservation des franchises universitaires et de leur inviolabilité sont parmi les devoirs impérieux de toutes composantes de la communauté universitaire et il est du devoir de tous de s'en remettre au dialogue dans le respect des règlements intérieurs des établissements et des lois de la République.» Et d'ajouter : «Et si nous croyons profondément à la nécessité de la concertation et du dialogue avec toutes les composantes de la famille universitaire et de ses représentants à tous les niveaux pour la prise en charge des revendications légitimes, nous réitérons notre ferme volonté d'appliquer la loi pour protéger l'université.» Il notera, toutefois, «le manque d'écoute de la part de certains gestionnaires, même si leur nombre est infime, des préoccupations des étudiants et des enseignants et leur prise en charge.»

M. O.

FORMATION DES FORMATEURS ET RECYCLAGE DES ENSEIGNANTS

7,1 milliards de dinars pour l'amélioration et le perfectionnement

La réforme du système de l'éducation sur laquelle Boubekeur Benbouzid et les pouvoirs publics ont axé leurs efforts pour l'amélioration de l'école algérienne du troisième millénaire est en pleine réflexion. Dans ce contexte, l'action consiste également à concevoir une nouvelle politique en matière de formation dont l'enveloppe financière allouée par le gouvernement est estimée à 7,1 milliards de dinars sur cinq (05) années pour assurer sa mise en œuvre.

Mohamed Djadi- Alger (Le Soir) - En effet, la réflexion du ministère de l'Education nationale a porté sur les mécanismes à mettre en place pour relever le niveau de la qualification des enseignants en poste et sur les nouvelles conditions de formation initiale. En matière de formation initiale, la politique qui a été appliquée depuis l'année scolaire 1999-2000 consiste en l'alignement sur la tendance universelle qui veut que l'ensemble des enseignants suive une formation de niveau universitaire. Une idée qui tient à cœur le ministre de l'Education qui n'a pas cessé d'appeler ces enseignants à cette formation avec de surcroît une prise en charge totale par la tutelle. Cette formation de 3 à 5 ans en fonction des cycles d'enseignement à encadrer est déjà assurée par l'université dans les Ecoles normales supérieures avec des programmes spécifiques conjuguant la formation académique avec le savoir-faire professionnel. Les besoins, par contre, sont, pour la période allant de 1999 à 2006 estimés à 26 000 nouveaux enseignants à former dans ce cadre précis. En matière de formation en cours d'emploi, qui sera assurée dans les établissements de formation du secteur éducatif avec le concours d'enseignants universitaires, le programme, a été conçu par le département de Benbouzid et qui a commencé à être appliqué il y a de cela plus de cinq ans comporte deux dispositifs complémentaires. Un dispositif temporaire destiné aux enseignants en poste qui accusent des déficits importants en vue de leur faire acquérir les connaissances académiques et les compétences professionnelles indispensables à l'amélioration de leurs prestations pédagogiques et leur adaptation aux réformes à venir, ce plan de remise à niveau d'une durée de 5 ans concernera 160 000 enseignants. Un dispositif permanent destiné aux 324 000 enseignants en poste avec pour objectif le recyclage et le perfectionnement continus.

Pour ce qui est de la révision des programmes, le ministère de l'Education avait prévu de revoir en profondeur les programmes, contenus et méthodes d'enseignement pour les adapter à l'évolution des connaissances scientifiques, technologiques et pédagogique à la nécessaire ouverture de l'école sur le monde extérieur et aux nouveaux besoins de la société algérienne induits par les profondes mutations politiques, économiques et sociales de ces dernières années. Le dispositif proposé par le gouvernement qui l'a adopté en mars 1998 consiste en l'institution d'une commission nationale des programmes, rattachée au ministère de l'Education nationale et composée de compétences reconnues et avérées du secteur de Benbouzid, d'universitaires, d'experts, de représentants des secteurs directement concernés par les questions éducatives et de parents d'élèves ; cette commission, qui a déjà entamé ses travaux, a pour mission de formuler des avis et propositions sur les objectifs généraux des enseignants et d'examiner la conformité des programmes d'enseignement avec les finalités et les objectifs retenus. Pour rappel, c'est au temps de Nordine Salah, ex ministre de l'Education nationale, actuellement secrétaire général de la présidence de la République, que cette commission a été officiellement installée. La mise en place de groupes techniques spécialisés, déjà en activité, chargés d'élaborer les programmes d'enseignement de chaque discipline sur la base des référentiels élaborés par la commission nationale et la mise en place d'un système d'évaluation. En outre, cette réflexion vise à définir les modalités et conditions de l'évaluation de la promotion et de l'orientation des élèves avec pour objectifs, promouvoir la pratique de l'évaluation formative chez l'enseignant, promouvoir la pédagogie de soutien par une prise en charge efficace des élèves déficients, donner un véritable sens de contrôle continu des connaissances et améliorer le rendement de l'élève, de la classe, de l'école et de l'institution éducative. Les mesures pratiques quant à elles approuvées par les acteurs de l'éducation sont mises en œuvre progressivement à partir de l'année en cours. Enfin, les efforts du secteur et l'attention des pouvoirs publics pour améliorer les performances du système éducatif ont besoin d'être poursuivis. C'est une œuvre permanente compte tenu de la vitesse d'évolution des connaissances et des modes d'acquisition de ces connaissances. Beaucoup d'insuffisances sont recensées dans les performances de l'institution éducative. Parmi ces insuffisances que Benbouzid et son état-major veillent à améliorer sur le terrain et ce, avec l'aide de toutes les parties concernées à savoir, la revalorisation du statut de l'enseignant qui, rappelons-le, est la pierre angulaire du système. En somme, l'école moderne du troisième millénaire c'est aussi la formation et la généralisation de l'accès aux nouvelles technologies de l'informatique et de la communication. La construction de l'école algérienne nécessite encore de la mobilisation de ressources financières conséquentes et un effort soutenu des pouvoirs publics pour consacrer réellement la position prioritaire du secteur de Benbouzid.

M. D.